

<p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)</p> <p><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i></p> <p>Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles</p> <p>tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : http://www.irceline.be</p>	<p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ </p> <p></p> <p></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Jeudi 22 février 2018, 16H30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Fin de la phase d'information. Diminution des concentrations de particules fines.

SITUATION ACTUELLE

La concentration de PM₁₀ moyenne sur les dernières 24 heures est descendue sous le seuil de 50 µg/m³ dans les trois Régions.

La concentration moyenne sur 24h mesurée est à 16h00 de 49 µg/m³ en Flandre (valeur moyenne), 42 µg/m³ en Wallonie (valeur moyenne) et 46 µg/m³ à Bruxelles (valeur moyenne).

Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 50 µg/m³ est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

En raison des conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants (vent suffisamment fort notamment), on ne prévoit pas de dépassement du seuil d'information pour les prochains jours.

Les concentrations de PM₁₀ en moyenne sur les dernières 24h se situent sous le seuil de 50 µg/m³ et la phase d'information est désactivée.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Madame Nathalie Guilmin (porte-parole): nguilmin@environnement.brussels - 02/563.43.30 – 0499/20.70.16
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – alassouli@gov.brussels – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)